

COMMUNE DE



Résolution N° 1/2018
Séance du 21 mars 2018

Résolution relative aux aménagements de la route de Jussy en lien avec l'autorisation de construire DD 108349 – 3 – RC55 Route de Mon-Ideé (Lot 3) / Mesure d'accompagnement au maillon routier des Communaux d'Ambilly

Vu le projet de remplacement du giratoire route de Jussy / route de Mon-Ideé par un carrefour à feux ;

Vu le risque d'augmentation d'engorgement de circulation aux heures de pointe matinale sur la route de Jussy, qui se reportera inévitablement dans notre village, engendré par cette modification ;

Vu le risque accru d'accident engendré par un carrefour à feux;

Vu les préavis défavorables de la Commune de Pimplinge à la DD 108349-3 transmis les 4 décembre 2015, 26 février 2016, 23 juin 2016, 12 décembre 2016 ;

Vu la lettre de confirmation du préavis défavorable adressée au DALE par Monsieur le Maire le 31 juillet 2017 ;

Vu la lettre de confirmation de délivrance de l'autorisation de construire du DALE à Monsieur le Maire du 15 janvier 2018 et l'autorisation de construire délivrée le 15 janvier 2018 ;

Vu le recours de la commune contre la décision d'autorisation déposé auprès du TAPI le 8 février 2018 ;

Vu le recours de l'Association « Bien Vivre à Pimplinge » contre la décision d'autorisation déposé auprès du TAPI le 13 février 2018 ;

Vu le recours d'habitants à titre individuel, contre la décision d'autorisation déposé auprès du TAPI le 13 février 2018 ;

Vu les discussions menées lors de commissions d'aménagement ;

Conformément à l'art. 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal

Décide

Par 15 oui, soit à l'unanimité,

1. De charger l'Exécutif communal de tout mettre en œuvre pour maintenir un giratoire et s'opposer à un carrefour à feux au carrefour route de Jussy / route de Mon-Idée, qui reporterait de la circulation de transit dans le village.

Puplinge le 21 mars 2018

